



## Hote de caisse , vol au rendez - moi

Par **eclesius**, le **15/12/2011** à **16:55**

Bonjour, je voudrais vous expliquez ma situation :

Mercredi 07 décembre une cliente vers 10h45 s'est présentée à ma caisse afin de régler des achats d'une valeur de +/- 5 €euro. La femme était relativement pressé , elle n'arrêtait pas de me dire " dépêchez vous les gens derrière attendent " à répétition ... Elle a sorti un billet de 200 € et elle me dit " j'ai 200 €euro vous pouvez déjà prendre en compte les 200 euro , je cherche la petite monnaie mais elle ne m'a pas remis les 200 €euros j'ai alors tapé 200 euro dans la caisse dans l'attente de l'argent et j'ai commencé à sortir la monnaie à rendre. j'ai tendu l'argent à la personne qui les a saisi et a rapidement quitté les lieux je me suis aperçu quelque seconde plus tard qu'elle ne m'avais remis l'argent, la personne avait quitté le magasin. je n'ai pas avisé ma hiérarchie car j'étais paniqué et en stress c'est vers midi j'en ai avisé mon chef de caisse , Mon supérieur ne souhaitant pas déposer plainte et me demande de rembourser 200 euro sous peine de me renvoyer , dès le lendemain , il me renda 100 euro que je lui avais donner hier car il s'est rendu compte que c'était pas légale et que si j'en parlais ce serais sa parole contre la mienne ! mon patron étant pas présent suite à une opération dans un hôpital , je fût convoquer un samedi 10 décembre pour me faire engueuler avec une menace de me faire licencier pour faute grave mais avec une mise à pied de 5 jours pour récupérer l'argent que la société perdu ! ( date inconnu ) le lundi 14 décembre j'ai reçu en main propre une lettre de convocation datant du 12 décembre dont soit disant à un entretien préalable le 10 décembre ( alors que j'étais seul dans le bureau avec mon chef de caisse du matin , du soir et mon patron ) ou soit disant j'ai reconnu la faute " erreur de caisse de 200 euro suite à une mauvaise manipulation monnaie " , on me convoque par la présente en application L122-14 et L122-41 du code du travail à un entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement.

entretien se déroulera le 17 décembre .

mon message fût long je vous prie de m'en excusez, mais il fallait que vous en sachiez les moindres détails.

j'avoue que je n'aurais pas du noter les 200 euro à ma caisse et lui présentez la monnaie !

ce que je n'accepte pas c'est que mon employeur me menace de faute grave alors que c'est moi la victime , c'est moi qui me suis fait volé ! alors qu'il aurait pu simplement me donner un simple avertissement pr négligence et porter plainte à la police pour vol !

de + la caméra de surveillant n'étant pas braqué sur ma caisse aucune preuve n'est possible ! ainsi qu'il n'y a aucun vigile le matin et qu'il commence son service a 13h ... malheureusement ne connaissant pas les clients dans la file d' attente de ma caisse je n'ai aucune témoin.

que puis je faire dans cet situation ? quels sont les démarches que je puisse faire ? merci de votre compréhension.